

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL 11 décembre 2013 Compte rendu sommaire

Présents : MM PELISSIER Christian, GUIRAUD Gérard, GOTTI Lydia, MONSERAT Laurent, VIALADE Florent, NAYRAL Nicolas, VIDAL Monique, VIALADE Régis, PEIX Cristel

Absents (représentés) : MM

Absents : MM JARDIN Christelle

○ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	115	CONSTRUCTION	1 450.00
21	2188	88	AUTRES	845.00
21	2184	68	MOBILIER	4 169.00
21	2182	68	MATERIEL DE TRANSPORT	2 721.00
21	2188	68	AUTRES	-2 800.00
20	205	68	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,	2 248.00
21	2183	68	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	-890.00
23	2315	60	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	947.00
21	2188	113	AUTRES	540.00
23	2312	113	TERRAINS	-3 113.00
23	2315	112	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 204.00
023	023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 321.00
012	64168		AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	2 739.00
011	63512		TAXES FONCIERES	2 000.00
65	654		PERTES SUR CREANCES IRRECOUV.	2 172.00
Total				21 553.00

○ COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	ONA	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 321.00
75	758		PRODUITS DIVERS DE GESTCOURANTE	2 277.00
013	6419		REMBOURS. SUR REMUN. DUPERSONNEL	8 000.00
Total				17 598.00

○ CONVENTION COMMUNE SLA

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'utilisation des locaux, dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant le remboursement du fonds d'amorçage relatif aux nouveaux rythmes scolaires.

○ ARCHITECTE CONVENTION D'HONORAIRES

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention relative au montant des honoraires avec l'architecte Eric Thomas, concernant l'aménagement de la cour de l'ancienne école et d'une cuisine de réchauffement au village vacances, dans la limite de ce qui avait été prévu avec Monsieur Laurent Chassagnac.

○ **PERTES IRRECOURVABLES**

Le conseil municipal décide de classer en pertes irrécouvrables les créances de Madame Kimberly McCartney pour un montant de 2 171.40 €.

○ **CONVENTION SYADEN**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer « une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux coordonnés » avec la SYADEN.

○ **BUDGET VILLAGE VACANCES**

Le conseil municipal décide de verser 25 000 € du budget village vacances au budget général.